

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Réutilisation ou réhabilitation d'ouvrages de bâtiment

Mission de base

Partie 1 - Acte d'engagement

N° de marché

01/2020

AE.1 MAÎTRISE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage	COMMUNE DE MAUREILHAN
Adresse	PLACE JEAN JAURES 34370 MAUREILHAN
Mandataire	
Adresse	
Représentant légal	Christian SEGUY, Maire
Adresse	
Conducteur d'opération	
Adresse	

AE.2 MAITRISE D'OEUVRE

Le, contractant unique, soussigné :

<input type="checkbox"/> M/Mme	contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> La société	
RCS	
Représentée par	dûment habilité(e),
Adresse	
Code NAF	N° SIRET
TVA intracommunautaire	
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	

Les, cocontractants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées :

- Conjoints** (cf. grille de répartition des prestations annexée)
- Solidaires**, les unes des autres,
et désignées dans le marché sous le nom "Maître d'oeuvre".

1^{er} cotraitant - Mandataire

<input type="checkbox"/> M/Mme	contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> La société	
RCS	
Représentée par	dûment habilité(e),
Adresse	
Code NAF	N° SIRET
TVA intracommunautaire	
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	

2^e cotraitant :

<input type="checkbox"/> M/Mme	contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> La société	
RCS	
Représentée par	dûment habilité(e),
Adresse	
Code NAF	N° SIRET
TVA intracommunautaire	
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	

3. cotraitant :

<input type="checkbox"/> M/Mme			contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> La société			
RCS			
Représentée par			dûment habilité(e),
Adresse			
Code NAF		N° SIRET	
TVA intracommunautaire			
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes			

Le maître d'oeuvre, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par :
..... dûment mandaté à cet effet, conformément à la convention de mandat annexée.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est :

- conjoint**
- solidaire** de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché.

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis du maître d'ouvrage et pour coordonner l'ensemble des prestations
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)
- pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ou de l'accord cadre ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)
- ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :
(Cocher la case correspondante.)

- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis du maître d'ouvrage et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ou de l'accord-cadre ;
- donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

En cas de sous-traitance, l'acceptation et l'agrément des conditions de paiement des sous-traitants sont fixées par l'annexe 2 (DC4 déclaration de sous-traitance).

Le contractant unique ou les contractants, après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),

Après avoir produit toutes les attestations et documents justificatifs demandés par l'acheteur prévus aux articles 48 à 55 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

AFFIRMENT, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles ils interviennent ne tombent sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 modifiée.

S'ENGAGENT, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCAP, à exécuter la mission de maîtrise d'oeuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

AE.3 OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'opération ci-dessous :

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION

L'ouvrage sur lequel porte la mission de maîtrise d'œuvre appartient à la catégorie « réutilisation ou réhabilitation d'ouvrages existants ».

Le maître d'ouvrage envisage, conformément au programme et à l'enveloppe prévisionnelle ci-annexés, une opération ayant pour objet la réalisation de l'ouvrage :

Adresse	Création ou réhabilitation du restaurant scolaire primaire et maternelle en liaison froide
	Rue Jules Ferry
	34370 MAUREILHAN

CONTENU DE LA MISSION

Le contenu et l'étendue de la mission de maîtrise d'œuvre sont définis à l'article AP 6 du CCAP et dans le CCTP.

DÉLAIS D'EXÉCUTION

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de mois, à compter de la date de réception de l'ordre de service de démarrage de la mission.

Les délais d'exécution de chaque élément de mission sont fixés comme suit :

Etudes d'avant-projet sommaire	semaines
Etudes d'avant-projet définitif	semaines
Etudes de projet	semaines
Dossier de consultation des entreprises	semaines
Dossier des ouvrages exécutés	semaines

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé à l'article 7 4.1 du CCAP

DUREE PREVISIONNELLE DES TRAVAUX

La durée prévisionnelle d'exécution des travaux est estimée à mois, à compter de la date de notification des ordres de service de démarrage aux entreprises titulaires des marchés de travaux.
Cette durée prévisionnelle doit être le plus courte possible pour rendre le restaurant scolaire opérationnel au plus tôt.

AE.4 OFFRE DE PRIX

Conditions générales de l'offre de prix :

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois (m0).
Le coût prévisionnel est établi dans les conditions prévues à l'article AP 9.1 du CCAP.

Forfait provisoire de rémunération :

Il est fixé à € HT
..... € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du contrat étant de %
Soit euros TTC.
(en toutes lettres)

Forfait définitif de rémunération :

Le forfait de rémunération est rendu définitif dans les conditions de l'article AP 8.3 du CCAP.

Répartition du forfait de rémunération par élément de mission

La	Eléments de mission de maîtrise d'œuvre	% de la mission de base	répartition des prestations et des honoraires entre les figure en annexe.
cotraitants	Etudes d'avant projet sommaire		
	Etudes d'avant projet définitif		
	Etudes de projet		
	Assistance à la passation des contrats de travaux		
	Etudes d'exécution / Visa		
	Direction des l'exécution des contrats de travaux		
	Assistance aux opérations de réception		

AE.5 PAIEMENTS

Avance (article 110 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016)

Le(s) contractants(s) renonce(nt) au bénéfice de l'avance :

OUI NON
 (Cocher la case correspondante.)

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après selon la décomposition et la répartition jointes en annexe.

Contractant unique ou 1^{er} cotraitant :

Compte ouvert au nom de	<input type="text"/>	
Sous le numéro	<input type="text"/>	Clé RIB <input type="text"/>
Banque	<input type="text"/>	
Code Banque	<input type="text"/>	Code Guichet <input type="text"/>

2^{ème} cotraitant :

Compte ouvert au nom de	<input type="text"/>	
Sous le numéro	<input type="text"/>	Clé RIB <input type="text"/>
Banque	<input type="text"/>	
Code Banque	<input type="text"/>	Code Guichet <input type="text"/>

3^{ème} cotraitant :

Compte ouvert au nom de	<input type="text"/>	
Sous le numéro	<input type="text"/>	Clé RIB <input type="text"/>
Banque	<input type="text"/>	
Code Banque	<input type="text"/>	Code Guichet <input type="text"/>

Ordonnateur	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
Comptable assignataire des paiements	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret 2016-360 du 25 mars 2016			
<input style="width: 100%;" type="text"/>			
Chapitre budgétaire	<input style="width: 30%;" type="text"/>	Article	<input style="width: 30%;" type="text"/>
Cadre réservé à la mention d'exemplaire unique en vue du NANTISSEMENT ou de la CESSION DE CRÉANCE			
<input style="width: 100%; height: 40px;" type="text"/>			
<input style="width: 100%; height: 40px;" type="text"/>			
<input style="width: 100%; height: 40px;" type="text"/>			
<input style="width: 100%; height: 40px;" type="text"/>			

Contractant unique ou 1^{er} cotraitant :

Compagnie d'assurance N° de police

2^e cotraitant :

Compagnie d'assurance N° de police

3^e cotraitant :

Compagnie d'assurance N° de police

L'attestation d'assurance de chaque cotraitant est jointe au présent contrat.

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au maître d'oeuvre dans un délai qui court à compter de la date de remise de l'offre.

Ce délai est de jours.

Fait à Le

Le(s) contractant(s) (cachets et signatures)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,

Documents et pièces annexées au présent acte d'engagement :

- Annexe 1 - Grille de répartition des prestations et des honoraires par cotraitants et par éléments de mission
- Annexe 2 - Formulaire de déclaration de sous-traitance DC4

Fait à Le

La personne habilitée à signer le marché